VOL. LIV — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 6 MARS 1925 — No 24

ABONNEMENTS

Canada, par annee $1.00
Etats-Unis, par annee 1.50
Europe, par annee 2.50

Tarif des Annonces

Par pouce .... 50 sous

ANNONCE LEGALES

1ere insertion, parligne ......12 sous
Chaque insertion subsequente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront inserées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressees :

Le Manitoba
Publie par A. GAUVIN

42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

BULLETIN POLITIQUE DE FRANCE

Le Ministère Painlevé

C'est M. Painlevé qui a finalement constitué le cabinet succédant au gouvernement Herriot, après des pourparlers longs et pénibles entre politiciens. Il est malaisé de prévoir quelles seront la politiqu eet la destinée de ce ministère; il est assez bizarrement construit, et, d'autre part, les difficultés rencontrées au Sénat par M. Herriot n'ont pas disparu puisque M. Painlevé devra s'appuyer à la Chambre des Députés sur cette majorité de gauche dont les tendances paraissent dangereuses aux esprits conservateurs de la Haute Assemblée. Ce gouvernement ne vivra sans doute pas bien longtemps. Comme le précédent, il se trouve à la merci des socialistes et c'est ce qui le condamne à mourir bientôt.

En attendant, une prédiction se trouve réalisée. Bien des gens, en effet, ont prédit, au moment même de sa condamnation, que Caillaux reviendrait au pouvoir. L'ancien condamné de la Haute-Cour n'est pas encore président du Conseil, mais il est ministre des finances dans le cabinet Painlevé et c'est déjà un commencement. Ont-ils donc raison, les sceptiques qui assurent que tout s'oublie, que la justice est un vain mot et que le jugement le plus solennel ne condamne jamais définitivement une haute personnalité politique? Il faut nous résigner à le croire. En France, si nous nous en rapportons aux plus récentes dépêches, la presse nationaliste elle-même ne parait pas s'indigner, comme on aurait pu s'y attendre, à la nouvelle de la réapparition de M. Caillaux au premier plan de la scène politique, et, en général, on accueille avec des commentaires désabusés cette brillante rentrée d'un homme condamné pour intelligences avec l'ennemi en temps de guerre. Qu'un ancien "défaitiste" devienne ministre des finances six ans après l'armistice, cela semble aujourd'hui presque naturel. On attribue à M. Poincaré cette observation: "Caillaux aux finances? C'est un défi au Sénat!" En politique, on n'en est pas à cela près. Cependant, il faut avouer que la situation de cet homme, appelé à prendre la parole comme membre du gouvernement devant l'assemblée qui l'a condamné naguère comme "défaitiste", ne manque pas de piquant. Tout autre que Joseph Caillaux tremblerait d'avance à la pensée de cette confrontation, mais il faut reconnaitre au nouveau ministre des finances un certain "cran" en ces situations. Il ne se troublera point pour si peu.

Le cartel des gauches a donc au gouvernement l'homme désiré et attendu. Le public, de son côté, ne songe pas à s'en émouvoir excessivement.

Il y a d'abord, dans le public, les sceptiques dont nous parlions tout à l'heure. Ceux-là acceptent Caillaux en disant: "C'était fatal". Ils ont un haussement d'épaules pour exprimer leur mépris de la politique et des politiciens, une moue pour répondre à ceux qui s'indignent, un sourire de compassion pour les imbéciles qui parlent de dignité. Les événements ne leur donnent pas tort.

A côté de ces blasés, il y a les gens qui croient sincèrement au génie financier de Caillaux et qui comptent sur lui pour résoudre le grave problème financier posé devant la France. Quelles raisons ont-ils d'ajouter foi à la légende qui fait de l'ancien "défaitiste" un magicien de la finance? Nous ne les connaissons pas. Jusqu'ici, dans ses discours, M. Caillaux s'en est tenu aux généralités. Quelquefois, il est vrai, on l'a entendu condamner les théories financières et économiques des gouvernements mais il n'existe pas, à notre connaissance, de "système Caillaux" bien défini et généralement connu. S'il a découvert des moyens sûrs de mettre en ordre les finances de la France, c'est un secret qu'il a gardé soigneusement pour lui. C'est donc au pied du mur qu'il faut attendre ce maçon-là. Sans doute, il y a un nombre considérable de Français disposés à passer l'éponge sur le passé, à accorder leur pardon à Caillaux, à oublier leurs ressentiments patriotiques, pourvu seulement que celui-ci justifie sa réputation de financier prodige et tire la France de ses embarras actuels. Sans hésitation aucune, nous donnerions raison aux Français qui sont dans cette disposition d'esprit, et nous irions même jusqu'à dire que la France doit de la reconnaissance à l'ancien condamné de la Haute-Cour, si vraiment, sous sa gérance, les finances françaises étaient un peu mises en ordre. Mais rien n'est moins certain!

Enfin, à côté des blasés et des croyants, il y a un groupe très important de Français qui ne sont pas fâchés de voir Caillaux à l'oeuvre, parce qu'ils pensent que le meilleur moyen de s'en débarrasser tout à fait est de le mettre à l'épreuve. Quelle [illegible] celui en qui on a mis tant d'espoirs [illegible] les [illegible] ne s'accomplissent [illegible]? [illegible] la participation de Caillaux [illegible] répond à certaines préoccupations [illegible] l'opinion française s'attendait [illegible] au pouvoir depuis les dernières élections. C'est vraiment heureux qu'une occasion lui soit fournie de manifester ses talents par des actes. A ce groupe des gens qui veulent "voir venir" appartiennent peut-être MM. Poincaré et Millerand, ainsi qu'un certain nombre de sénateurs qui ne seront pas fâchés de voir Caillaux patauger à son tour dans le gâchis financier et qui se réservent de l'exécuter proprement si le "magicien" ne réussit pas ses miracles.

La tranquillité avec laquelle on a accepté, en France, le retour de M. Caillaux au pouvoir s'explique donc assez bien. Les "J'm'en fichistes", les gobeurs et les malins sont d'accord cette fois-ci. Tous attendent Caillaux à l'oeuvre, les uns persuadés qu'il va remporter une victoire extraordinaire, les autres convaincus qu'il va se casser les reins.

En attendant, une chose parait étrange dans la constitution du ministère Painlevé: c'est la présence de M. Aristide Briand, comme ministre des affaires étrangères, à côté de M. Caillaux, ministre des finances. Prié d'accepter un portefeuille, M. Loucheur a refusé, mais M. Briand après bien des hésitations, en a accepté un. Briand et Caillaux ne sont point du même bord. Les dessous de la combinaison seraient donc intéressants à connaitre. Ce n'est pas M. Briand, à coup sûr, qui se solidariserait avec M. Caillaux sur la question des responsabilités de la guerre.

A ce propos, la thèse bien connu de M. Caillaux pourrait bien créer des difficultés sérieuses au gouvernement de M. Painlevé. D'après les dépêches de Paris, il y aurait au Sénat français des hommes prêts à poser au nouveau ministre des finances cette question catégorique : "Qui est responsable de la guerre?" Nous ne doutons pas que M. Caillaux se sente de taille à faire face à un orage nationaliste dont cette question serait comme le premier éclair! Tout de même, ce serait un beau tapage si un membre du gouvernement osait, devant les sénateurs français, prendre parti pour le Kaiser et faire retomber la responsabilité de la guerre sur un ancien président de la République Française!

Sur les grandes questions de politique extérieure qui préoccupent actuellement l'opinion française, il est d'ailleurs difficile de concilier les opinions connues de M. Caillaux avec la politique suivie jusqu'à ce jour par les gouvernements qui se sont succédé à Paris. Le nouveau ministre des finances a toujours été partisan d'un rapprochement avec l'Allemagne, contre l'Angleterre, alors que tous les efforts des cabinets précédents ont tendu vers un accord avec l'Angleterre, de façon à assurer la sécurité de la France du côté de l'Allemagne. M. Briand, personnellement, n'a-t-il pas négocié à Cannes, avec M. Lloyd George, un accord de ce genre?

Quelle sera l'attitude de M. Caillaux, au sein du cabinet si la question du "pacte de sécurité" proposé par l'Allemagne revient sur le tapis?

Quelle liberté d'action la présence de M. Caillaux au gouvernement laissera-t-elle au ministre des affaires étrangères?

Bien que la question financière soit, pour l'instant la plus importante, ce n'est pas la seule que le gouvernement français ait à régler. En admettant même que, dans un sens, Caillaux représente une force pour le cabinet Painlevé, à de nombreux égards, il est aussi un élément de faiblesse.

LA BATAILLE COMMENCE !

A l'heure où le Sénat le renversait, M. Herriot, une fois de plus inconscient et criminel, n'a eu qu'un mot: "La bataille commence!"

Inconscient, car ce n'est pas d'aujourd'hui que la bataille a commencé, pour employer les termes de ce président du Conseil qui, après avoir fui les tranchées où son âge l'appelait, ne connait d'autres opérations militaires que celles dirigées contre le pays et contre une partie de ses enfants. La guerre, annoncée, voulue et provoquée par M. Herriot, a commencé le jour même où il a pris le pouvoir; mais ce fut la guerre civile, comme c'est encore la guerre civile qu'il entend continuer.

Son oeuvre au gouvernement, elle tient tout entière en deux mots: à l'extérieur, la paix dans l'abandon de tous les droits et de la sécurité de la France, à l'intérieur, la guerre aux croyances et, pour complaire aux socialistes qui lui permettaient de faire celles-ci, la guerre aux intérêts privés quitte à compromettre en même temps les intérêts généraux du pays.

Guerre aux croyances, guerre à l'Eglise, en Alsace et en Lorraine, par la volonté d'appliquer aux provinces recouvrées une législation sectaire contre laquelle celles-ci protestent; par la rupture avec le Vatican, sans motif, sans excuses, malgré les avertissements d'hommes comme Briand et de Monzie qui n'ont jamais passé pour des cléricaux; par l'application brutale des lois contre les congrégations que la guerre avait suspendues et que la précédente législature avait eu le tort de ne pas rendre impossible en abrogeant définitivement des textes périmés.

Guerre aux intérêts privés sur l'injonction des socialistes dont il était l'esclave et auxquels il livrait son propre parti. C'est toute l'oeuvre budgétaire de la Chambre, qui se souciait moins d'assurer l'équilibre, même provisoire, des finances que de satisfaire les passions envieuses et jalouses, par l'égalisation, c'est-à-dire par la suppression des fortunes. Qu'importait à M. Herriot, qu'importait à la majorité que ce dût être sous peu d'années la banqueroute par la disparition des biens capables de supporter des impôts; c'était la guerre et cela suffisait!

C'était bien la guerre civile en dépit des affirmations du président du Conseil, car, en pareille matière, les actes seuls comptent et ne sauraient être confirmés par les déclarations, si tranchantes set si fréquemment répétées qu'elles soient.

Les affirmations et les serments de M. Herriot, nous en connaissons du reste aujourd'hui la valeur. Peut-être pouvait-il hier encore invoquer auprès de quelques naïfs une bonne foi à laquelle, pour notre part, nous n'avons jamais cru. Il ne le peut plus après avoir avoué que, depuis plus de trois mois, il couvre de son autorité les bilans inexacts de la Banque de France, après avoir reconnu une inflation frauduleusement dissimulée à laquelle, la veille encore, il affirmait ne pas vouloir se prêter.

Il est des gens qui se trompent et leur erreur peut être excusable; sur ce point M. Herriot ne s'est pas trompé, il a trompé, sciemment trompé, il a menti, il est un malhonnête homme et ses mensonges, si nous possédions une justice politique, comme nous en possédons une autre, le conduiraient sur les bancs de la Haute-Cour.

Il a menti et nous savons ce que valent ses paroles, même quand il affirmait n'avoir ni voulu ni fait la guerre civile. Ce n'est pas aujourd'hui qu'elle commence; elle dure depuis dix mois et, comme si elle n'avait pas déjà fait assez de mal, il voulait la continuer.

Et, dans quelles circonstances?

La banqueroute qu'il préparait peut-être inconsciemment, car il est juste de lui reconnaitre sur ce point le privilège — si c'en est un — d'une invraisemblable ignorance, il lui a suffi de dix mois pour la réaliser. Après dix mois de régime Herriot, puisque la situation date de fin décembre, l'Etat n'est pas en mesure de faire face à ses engagements; il n'a plus de ressources, il n'a plus de crédit. Pour succéder au gouvernement d'hier, ce n'est pas un président du Conseil qu'il fallait, c'est un syndic de faillite.

Un syndic de faillite, c'est-à-dire l'homme qui, d'une part, obtient des créanciers des retards et des facilités de paiements; qui, d'autre part, profite des délais accordés pour réaliser les éléments de l'actif et éteindre, progressivement, avec eux le passif.

La tâche est difficile, elle n'est pas impossible. La France, tranquille et pacifiée, possède en elle-même assez de ressources, assez d'éléments de richesses que le travail peut mettre en oeuvre, pour se relever de la crise, pour faire face, avec du temps, à tous ses engagements.

Mais il lui faut la paix. La paix à l'intérieur, la paix à l'extérieur, assise sur une force capable de se faire respecter.

Voici le moment choisi par M. Herriot dans son orgueil déçu, dans so namour-propre blessé, pour déclarer que la guerre commence, ou plutôt qu'elle va continuer en s'intensifiant. On pouvait le croire inconscient du mal qu'il fait; il est un criminel, en présence de ses fautes et de leurs résultats, d'avoir refuser au pays conduit au bord de l'abime, le bienfait d'une paix et d'une tranquillité indispensables.

Inconscient, malhonnête et criminel, voilà ce que fut M. Herriot au cours de son ministère. Un autre, à sa place, après des fautes moindres et plus excusables, demanderait à la retraite un oubli qui ne saurait être un pardon.

De l'oubli, comme du pardon, il ne veut paps, et son oeuvre malfaisante ne lui parait pas encore assez complète C'est le seul mot qu'il ait eu après son effondrement.

L. DE LA BORIE

LES HOTELLERIES DIVINES

Je lisais dernièrement dans un article de critique que M. Gonzague Truc était un sceptique, et tout est possible; cependant l'essai de psychologie religieuse qu'il a récemment consacré aux Sacrements et dont les pages sont d'actualité, nous révèlent un sensible et un chercheur dont la flamme inquiète devrait autant déconcerter les sceptiques que réchauffer les croyants. Je dis flamme, car c'est là une étude brûlante, plutôt goûtée au dix-septième siècle, et que les théologiens les plus avisés n'abordent qu'avec circonspection.

Pour les croyants qui ont la tranquillité de la foi, les sacrements sont des signes d'institution divine par où s'épanche la grâce, et de discourir là-dessus leur parait superflu.

Cependant, du simple point de vue humain, quelle

(A suivre en page 4)

LE DECOR AMOVIBLE

Les bonnes idées n'ont pas de patrie. Ne soyons pas les dupes d'un nationalisme aveugle. Les étrangers ne manquent pas de nous rafler nos bonnes idées dans tous les domaines, n'hésitons pas à annexer les leurs quand l'occasion se présente: ce sera toujours cela de pris [illegible] repris.

Des peintres de Berlin viennent d'avoir une idée: ils ont fondé une association qui, pour un prix raisonnable, offre aux particuliers des tableaux à l'essai. Au bout de trois mois, les particuliers sont priés de dire s'ils gardent définitivement les tableaux qu'ils ont choisis, ou s'ils les restituent. Il me semble que l'idée de tableau pris à condition mérite d'être examinée.

Tout le monde ne peut pas s'offrir un de ces chefs-d'oeuvre consacrés, générateurs d'extase à perpétuité par convention tacite ou réelle beauté. Les amateurs éclairés et éclairant représentent par rapport à la masse des profanes à la compétence douteuse, et aux ressources moyennes ou modestes, une infime minorité. Ce n'est pas ceux-là qu'intéresse le nouveau mode de ravitaillement artistique, c'est la foule, et il est moral que, pour une fois, le proverbe ait tort, qui affirme qu'on ne prête qu'aux riches.

Le cas le plus ordinaire dans une certaine classe, innombrable, de la société, c'est celui du monsieur désireux d'accrocher des tableaux chez lui, d'abord pour obéir à la tradition mobilière prescrivant l'association des murs et des tableaux ensuite parce qu'il est sensible autant que quiconque aux spectacles agréables.

Ce monsieur le plus souvent ne connait pas grand'chose à la peinture, et n'est guère au courant du mouvement artistique contemporain. Il ne saurait être question pour lui d'aller se pourvoir chez un de ces maîtres commerçants en oeuvres d'art que l'on n'aborde qu'avec un chèque à provision copieuse. Il va chez un débutant moins intimidant et moins [illegible], chez un marchand de troisième ou quatrième zone pourvu d'un stock abondant et disposant de [illegible] l'occasions dans tous les genres.

Choisir un tableau, c'est un acte de la vie privée d'une importance capitale — c'est, toutes proportions gardées, aussi grave que de se marier.

Songez que ce tableau est destiné à [illegible] dans votre intérieur de [illegible], que vos yeux le rencontreront constamment, qu'il sera le témoin perpétuel de vos [illegible] et de vos ennuis, et que, selon sa tonalité, son sujet ou sa facture, il pourra apaiser l'excitation de vos nerfs ou l'exaspérer. Je sais bien que de même qu'il y a le divorce, il y a la relégation dans la chambre d'amis ou la chambre de bonne, mais on ne se meuble ni ne se marie avec la pensée d'une liquidation future.

La Bruyère a dit: "Regretter ce que l'on aime est un bien en comparaison de vivre avec ce que l'on hait." Cette observation s'applique à merveille aux objets d'art. Il n'est rien de plus insupportable [illegible]

[illegible]

* * *

[illegible]

(A suivre en page 2)

LE DECOR AMOVIBLE

[illegible]

UN EXEMPLE TYPIQUE

[illegible]

LE MEILLEUR REMEDE

[illegible]

Les immigrants catholiques sont moins nombreux

Québec. — Le major P. Casgrain, aumônier des immigrants catholiques, est de retour à Québec après six mois d'absence. Le dévoué aumônier a passé l'hiver à St-Jean, N. B. et à Halifax. Il vient à Québec reprendre son poste pour le temps de la navigation fluviale.

La saison d'hiver n'a pas été extraordinaire à St-Jean dit M. l'abbé Casgrain. Le trafic est plutôt médiocre. Il est arrivé la moitié moins d'immigrants catholiques que les années précédentes. Voici les chiffres: Anglais 540, Belges 170, Ruthènes 194, Polonais 39, Français 40, Allemands 65, et diverses autres races comprenant spécialement des Jugo-Slaves 419.

UN EXEMPLE TYPIQUE

(Suite de la page 2)

[illegible]

D'autre part est que grâce à ce régime protectionniste, la France est en voie de reconstruire très rapidement sa richesse, ce qui est le vrai moyen pratique de pouvoir payer ses lourdes dettes, résultat de la guerre.

(La Presse de Montréal)

LES HOTELLERIES DIVINES

(Suite de la Page 1)

belle contemplation que celle de ces sept rites mis sur la route de la vie de l'homme de sa naissance à sa mort, et n'est-il pas intéressant de méditer un instant sur ces haltes de l'existence qui n'appellent pas assez nos réflexions? "On a établi, dit saint Jean Chrysostôme, le long des routes des hôtelleries où les voyageurs puissent se reposer des fatigues du chemin et se rafraichir. Et! bien, Jésus-Christ n'a pas seulement disposé pour nous des hôtelleries, il est lui-même un ami, un hôte qui ne cesse de nous inviter de la manière la plus affable, nous disant: "Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués, afin de vous réconforter, de vous rafraichir pendant votre pèlerinage, par les grâces que je vous procurerai, vous versant à flots des torrents de vie".

Et, en effet, à peine entrons-nous dans la vie que l'Eglise nous spiritualise dans le berceau. Par le signe de l'eau nous sommes régénérés comme la terre a été purifiée par la présence sensible de Jésus. Après avoir versé trois fois de l'eau sur la tête de l'enfant, le prêtre l'oint du chrême du salut, puis, dans le magnifique langage de la liturgie, il ajoute en lui présentant un cierge allumé: "Reçois ce flambeau ardent et garde inviolable la grâce de ton baptême: observe les commandements de Dieu, afin que t upuisses, quand le Seigneur viendra aux noces, marcher à sa rencontre avec tous les saints de la cour céleste, et que tu vives de la vie éternelle dans les siècles des siècles".

"Par le baptême, dit M. Gonzague True, l'Eglise s'ouvre les voies extraordinaires qu'elle veut suivre pour gagner à travers le monde visible la béatitude finale".

La Confirmation semble doubler le baptême. Ici le pèlerin a pleine conscience du sacrement qu'il reçoit, cependant la jeunesse l'aborde avec une certaine indifférence et ne garde de cette cérémonie que le souvenir d'un léger son et donné par un prélat mitré, symbole des souffrances qu'il doit être disposé à endurer pour défendre sa foi. Nous ne doutons pas assez dans notre enfance insouciante, que cette fête est une des plus belles de notre vie. C'est le jour du Paraclet, du Consolateur, le jour où l'Esprit attend l'adolescent sur le bord du chemin et lui distribue ses dons merveilleux: l'intelligence, la science la sagesse, le conseil, la piété, la force et la crainte de Dieu. Quelle richesse inconnue de M. Homais qui reproche à l'Eglise de ne faire que des ignorantins?

A peu près au même âge, l'adulte va chercher aussi ses forces dans la Pénitence et l'Eucharistie.

Du premier de ces sacrements, on peut penser avec M. Gonzague True qu'il y en a peu qui aient fait dire tant de sottises. C'est de la confession que vit en grande partie la polémique anticléricale; mais, en vérité, nul n'est forcé d'entrer dans le confessionnal, et ne doit-on pas laisser en paix ceux que soulagent l'aveu et le pardon de leurs fautes? D'ailleurs toute l'humanité expansive et bavarde se confesse chaque jour, d'une manière moins discrète et moins recueillie et sûrement moins profitable. L'on sait aussi le tourment qu'éprouvent tant de criminels de se libérer de leur affreux secret, au point de le révéler presque malgré eux aux gendarmes et aux juges. Il semble que la confession soit comme un besoin de la nature, besoin d'expiation, et qu'il se trouve condensé dans ces deux mots que je voyais un jour inscrits sur une vieille image du moyen âge: "Pater, peccavi".

"L'Eglise, dit M. Gonzague True, a montré sa grande sagesse en proportionnant le remède au mal et en ne laissant nulle chute que ne puisse aussitôt relever sa main".

Par la Pénitence, il n'y a plus d'irréparable.

La paix que donne la Pénitence précède les joies reçues de l'Eucharistie.

Ce sacrement soutient tous les autres. "Il nous propose, disait Calvin, toutes les douceurs de l'Evangile".

C'est aussi le sacrement le plus incompréhensible à la raison et le plus compréhensible au coeur. On ne saurait dire plus, car, les catholiques, l'Eucharistie n'est pas seulement une commémoration, acte qui aurait déjà en lui même un prix infini, il n'est pas seulement la répétition de la scène sacrée, du repas d'adieu dont le souvenir est depuis deux mille ans la source des plus grandioses émotions; c'est mieux encore que la rencontre des disciples sur le chemin d'Emmaus, c'est la manducation, c'est-à-dire la participation sensible du fidèle à l'essence même de Dieu.

En commentant ce mystère, M. Gonzague True rappelle que l'homme n'est pas seulement esprit; il est corps, il vit selon le corps, il n'atteint à l'esprit que par le corps, et voilà pourquoi il a besoin de communier pour jouir de Dieu.

Combien d'âmes sont soutenues par cette nourriture! Il n'y a pas lieu d'insister, c'est là le secret des coeurs. L'hôtellerie divine ne cesse de voir accourir les pèlerins.

Quant au Mariage qui, de tout temps et chez les peuples les moins civilisés, a revêtu un caractère rituel et sacré, il appartenait à l'Eglise de le retenir et d'affermir son caractère religieux en l'élevant à la dignité de sacrement. Elle a fait de l'union conjugale un engagement solennel et irrévocable, et à ceux qui trouveraient, comme les disciples de Jésus, que la chaîne est trop serrée, l'Eglise répond avec le Maître: "Tous ne sont pas capables de pratiquer ce précepte, mais ceux-là seuls qui ont reçu le don", c'est-à-dire la grâce, la grâce inhérente au sacrement dont les participants sont les ministres, sans s'en douter la plupart du temps.

Enfin, au terme de son existence, le pèlerin épuisé et mourant trouve encore asile dans l'hôtellerie divine. De même que le voyageur qui descendait de Jérusalem à Jéricho, blessé et meurtri, avait été porté à l'auberge par le bon Samaritain et que l'huile avait été versée sur ses plaies, de même l'homme qui descend la vie et qui arrive au bout de la pente est guetté par l'Esprit, comme au jour de son baptême. Une fois encore sa chair misérable est ointe de l'huile symbolique employée ad peccatorum remissionem. Elle effacera ses fautes de ses sens. Ce dernier sacrement restitue à Dieu une âme purifiée et peut aussi rendre au corps sa santé.

En résumé, les sacrements qui ont remplacé d'une manière si tendre les rites expiatoires et propitiatoires des païens sont les aliments de l'âme, c'est-à-dire les distributeurs de la grâce. "La créature, dit M. Gonzague True, cherche le Créateur qui vient à sa rencontre. Les sacrements assurent le passage et l'échange".

Ils sont la réalisation de la prophétie d'Isaïe: "Je ferai surgir des fleuves de grâce sur les lieux élevés et des fontaines abondantes au milieu des campagnes. Je couvrirai la terre aride d'une multitude de ruisseaux, afin que tous les hommes voient, connaissent, considèrent et comprennent que c'est l'oeuvre du Seigneur, l'oeuvre du saint d'Israel".

Fernand LAUDET
de l'Institut.

(Le Gaulois)

AVE MARIA !

C'est le mois de Marie: chrétiens, accourons tous au pied de ses autels et adressons-lui nos prières...

* * *

O Vierge Mère, souffrez que nous empruntions les paroles de l'Archange pour traduire nos sentiments d'admiration, de respect et d'amour: "Nous vous saluons", en effet, "ô Marie"; nous saluons votre nom et nous saluons votre personne. Votre nom est symbole de joie; n'est-ce pas par vous que nous est venue la seule vraie joie du monde? Votre nom est symbole d'amertume, car vous avez bu au calice mystique de la Rédemption. Votre nom est symbole de grandeur, aucune dignité humaine ni angélique n'ayant jamais surpassé votre unique privilège.

Prévue de toute éternité, annoncée dès les premiers temps, conçue par miracle et sainte avant que de naître, vous étiez déjà fille de sang royal quand Dieu vous fit reine de la communion des saints. Aucune créature ne reçut du ciel une personnalité aussi attachante que la vôtre et les plus tendres complaisances de la Trinité céleste ont été votre partage; vous êtes vraiment "pleine de grâce"; car vous êtes sans tache et toute belle à nos yeux, ô Marie, toute belle et resplendissante de cette beauté intérieure qui ravit les yeux du Très-Haut; y a-t-il, en vérité, une seule grâce, y a-t-il un seul don qu'une créature puisse porter sans défaillir et que vous n'ayez reçus? Votre sainteté est parfaite et rien de votre nature purifiée n'entrava jamais cette suave union qui vous fit médiatrice entre l'humanité coupable et son divin Sauveur; vos mérites ont une valeur surabondante et ineffable. Vous êtes belle de votre humilité, ô Marie, belle de votre pauvreté, belle aussi de votre souffrance.

"Le Seigneur est avec vous": vous occupiez sa pensée éternelle et créatrice, sa grâce vous est départie au premier instant de votre existence. Lui-même vous confie la vie mortelle de son Fils bien-aimé pour qu'il vive en vous, qu'il vive de vous et qu'il vive avec vous tout le temps de son passage sur la terre; dans le ciel encore sa faveur vous couronne et vous veut sur un trône tout voisin de son auguste trône.

C'est pourquoi vous êtes à la fois la terreur des démons, l'espérance des humains et la gloire des élus: c'est pourquoi nous vous proclamons "bénie entre toutes les femmes"; car à vous seule est réservé l'honneur espéré par toutes les filles de Judée, à vous le privilège de la virginité conservée et la gloire de la plus sublime maternité. Vous êtes pure entre les vierges, chaste entre les épouses, féconde entre les mères. Vous êtes immaculée.

"Et Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni". Jésus seul vous dépassa en pureté, en sainteté et en gloire. C'est lui la source de votre grandeur; en vous nous l'acclamons; dans le Fils nous révérons la mère et dans la mère nous rendons hommage au Fils.

* * *

O vous que nous nous plaisons à appeler "sainte Marie", vous que la faveur divine et des vertus incomparables ont élevée au-dessus de tous les anges et de tous les saints, "mère de Dieu", toute miséricordieuse pour compatir à leur misère; toute puissante pour leur obtenir pardon, la grâce et le salut, "priez pour nous"; nous sommes des "pécheurs", de pauvres pécheurs imprudents et fragiles; vous, vous êtes au sein des hommes la consolatrice des affligés et le secours des chrétiens; vous êtes par excellence le refuge des pécheurs, nous vous supplions, intercédez pour nous "à cette heure où des ennemis puissants ne se lassent pas de chercher notre perte, mais surtout, ô mère compatissante, faites-nous profiter de votre crédit au ciel "à l'heure de notre mort", afin que notre agonie soit expiatrice, notre jugement favorable et notre éternité bienheureuse. Amen, "ainsi soit-il".

V. GERMAIN, ptre.